

MAIRIE
de
BANNE



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

Date de convocation : **06 février 2024**
Publication de la liste des délibérations : **14 février 2024**

Le treize février deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie LAGANIER, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : M. LAGANIER / Mme CHALVET / MM. ALLAVENA / COLOM Y CANALS / HAYDAN / Mme MARRON / M. BRUNEL / Mme GINIER / M. FOUILLERON / Mme DUMAS / MM. FERRIER / COSTE / Mme MEIGNIER et M. FERRARI formant la majorité des membres en exercice.

Mme CHALVET a été élue secrétaire de séance.

Absents excusés : M. FAURE.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Absent : 01

Le Maire de Banne certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023 :

Secrétaire de séance : M. Constant FERRARI.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Virements de crédits : Monsieur le Maire rend compte au Conseil des deux virements de crédits qui ont été effectués au mois de décembre 2023 afin de passer de passer les écritures de fin d'année.

Opérations budgétaires préalables au vote du BP 2024 : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en attendant le vote du Budget Primitif 2024, l'assemblée délibérante peut autoriser des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés l'année précédente. Le Conseil valide les propositions suivantes :

Chapitre 21 - article 2188 : Autres Immobilisations corporelles :	+ 2 832,52€
Chapitre 21 - article 2184 : Matériel de bureau et mobilier	+ 2 458,32€
Chapitre 21 - article 2138 : Autres constructions	+ 2 067,06€
Chapitre 21 - article 2156 : Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 6 334,68€
Chapitre 23 - article 231 : Immobilisation corporelles en cours	+ 4 200,00€

Adhésion au Patrimoine Aurhalpin : Le Conseil donne son accord pour adhérer à cette association qui a pour mission la sauvegarde, l'information, la mise en réseau et le soutien des du Patrimoine en Auvergne-Rhône-Alpes.

Adhésion à la fondation du Patrimoine : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Fondation du Patrimoine Rhône-Alpes soutient la Commune pour la restauration du quartier médiéval, et notamment des calades. Le Conseil valide l'adhésion.

Subventions aux Associations : Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de subventions qui ont été reçues en Mairie, le Conseil accorde les subventions suivantes :

- Fréquence 7 : 200€
- Ligue contre le cancer : 100€
- Association Basket Les Vans : 150€
- Vans K'Danse : 150€
- Les Créatifs & Artistes de Banne : 200€
- Association Vocas : 500€

Convention avec le SDE07 pour le renforcement et la dissimulation des réseaux électrique et de télécommunication au plot de Cheyrès : Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant-projet sommaire établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche afin de renforcer le réseau électrique au plot de Cheyrès. Ces travaux concernent deux maîtres d'ouvrage : la commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications et le SDE07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité. Le coût total de cette opération s'élèverait à 32 988,64€TTC avec une prise en charge prévisionnelle sous forme de subvention du SDE07 d'un montant de 13 745,00€. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Convention avec le SEBA pour l'extension du réseau d'alimentation en eau potable au plot de Cheyrès : Le Conseil prend connaissance du chiffrage provisoire établi par le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche afin de réaliser des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable pour desservir les parcelles ZC286 et ZC223 au plot de Cheyrès.

Le coût total de l'opération s'élèverait à 66 500€ HT. La part de la collectivité est de 33 500€ HT. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Mme MARRON demande si d'autres participations financières pour ces travaux interviendront. Monsieur le Maire indique, que pour le moment, aucune autre participation financière n'est accordée.

Questions diverses :

Borne interactive : M. HAYDAN indique au Conseil que la Commune va bénéficier d'une borne interactive prise en charge à 100% par la Communauté de Communes. Celle-ci sera installée dans le centre du village, l'emplacement reste à définir.

Emprunt : Monsieur le Maire informe le Conseil que des demandes de financement ont été réalisées auprès de différents organismes pour les travaux d'agrandissement du cimetière. Les demandes seront étudiées en Conseil.

La séance est levée à 19h35.

La secrétaire de séance,
Mme CHALVET Eliane



Le Maire,
Jean-Marie LAGANIER

